

Règlement de consultation

Marché de fourniture de WIFI CCI siège et Maison de l'Entreprise, conformément à l'article 27 du code des marchés publics

1. Organisme :

Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte
Adresse : Place Mariage – BP 635 – 97600 Kaweni CCT1 – Mayotte
Téléphone : 0269 61 04 26
Mail : Contact@mayotte.cci.fr

Pouvoir Adjudicateur : M. Le président de la CCIM, Mohamed ALI HAMID

Source de financement et délai de paiement:

Fonds propres, la CCIM s'acquittera des sommes dues sous 30 jours à compter de la réception factures

2. Objet et étendue de la consultation :

2.1 Objet

La présente consultation concerne la fourniture, l'installation, le paramétrage et la recette d'équipement WIFI à la CCI siège et à la Maison de l'Entreprise.

Localisation des sites concernés:

- ✓ Le siège social, place mariage : rez de chaussée et 2^{ème} étage
- ✓ La maison de l'entreprise, place mariage : bâtiment à 3 niveaux (Rdc, 1^{er} étage et 2^{ème} étage)

2.2 Les principaux objectifs attendus

Voir CCP ci-joint

2.3 Décomposition de la consultation

Les prestations font l'objet d'un lot unique. Variante autorisée

3. Conditions de la consultation

3.1 Durée du marché

Le délai d'exécution des prestations de services est fixé à 2 semaines à compter de la notification du marché.

La date de démarrage prévisionnelle est fixée au 23 octobre 2017 et au plus tard dans un de 10 jours suivant la notification du marché au titulaire.

3.2 Transmission des offres

Les candidats transmettent leur offre par voie électronique ou par dépôt au siège à l'adresse suivante :

M. Ali ASSANI

Adresse : Place Mariage – BP 635 – 97600 Kaweni CCT1 – Mayotte

Téléphone : 0269 61 04 26/ 0639 29 47 36

Mail : hali@mayotte.cci.fr

Les offres doivent être transmises avant le : 16/10/2017 à 17h précises.

Les offres mentionnent l'objet de la consultation et sont rédigées en langue française.
La durée de validité des offres est de 60 jours.

Examen des candidatures

Le pouvoir adjudicateur prendra en la valeur technique de l'offre des candidats et leur détail estimatif.

Examen des offres

La CCIM examine les offres des candidats au vu des critères de choix suivants :

- Prix => 50%
- Valeur technique => 30%
- Délais de mise en œuvre => 20%

Négociation

La CCIM peut négocier avec un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a paru intéressante. Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats puis transmis à la CCIM.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiquées à tous les candidats retenus pour négocier.

Sélection de l'offre

Après analyse des offres définitives, la CCIM sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés précédemment et en tenant compte de leur ordre d'importance.
A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courrier.

Le pouvoir adjudicateur effectue ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

M. Mohamed ALI HAMID

Président

